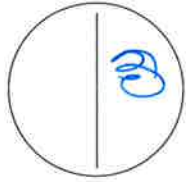


# PROCES-VERBAL

DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU LUNDI

8 avril 2024



**Canada**  
**Province de Québec**  
**MRC de Maria Chapdelaine**  
**Municipalité de Saint-Stanislas.**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Stanislas, tenue le 8 avril 2024, au lieu et à l'heure habituelle des séances du conseil municipal, de la municipalité de Saint-Stanislas, de 19 h 30 à 19 h 45 sous la présidence de Monsieur le Maire Mario Biron.

**Étaient présents :**

Mmes les conseillères : Catherine Bolduc  
Nancy Savard  
Nathalie Pronovost

M. le conseiller : Yannick Charbonneau

Étaient absentes :

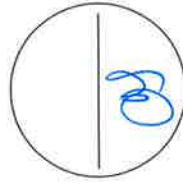
Mmes les conseillères : France Simard  
Johane Thibeault

Mme Cathy Fontaine est présente comme agente locale, ainsi qu'un citoyen

À 19 h 30 après constatation du quorum, la séance est ouverte. Mme Caroline Gagnon, agit comme secrétaire de la séance.

**ORDRE DU JOUR DU 8 AVRIL 2024**

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Adoption des procès-verbaux de l'assemblée publique concernant les états financiers 2023 et de l'assemblée régulière du 4 mars 2024 (avec exemption de lecture);
- 4- Adoption des comptes à payer;
- 5- Adoption des comptes à entériner;
- 6- Rapport :
  - a. Aqueduc, égout;
  - b. Résultat sur la qualité de l'eau;
  - c. Voirie municipale;
- 7- Développement local et loisirs;
- 8- Adoption priorisation des projets du comité porteur pour 2024;
- 9- Nomination maire suppléant et vérification des factures;
- 10- Dossier inspecteur municipal;
- 11- Entretien chemins été 2024;
- 12- Projet jeux d'eau, résolution pour demande au fonds vitalité du milieu et au fonds de vitalisation;
- 13- Nomination et composition du CCU (comité consultatif d'urbanisme);
- 14- Demande dérogation mineure 257 Rang Alphonse, Steeve Gagnon;
- 15- Adoption règlement 474-2024 modifiant le règlement 445-2018 concernant la gestion contractuelle;
- 16- Adoption règlement d'amendement 475-2024 modifiant le plan d'urbanisme numéro 403-2011 et ses amendements afin d'aborder le phénomène d'îlots de chaleur;
- 17- Affaires nouvelles :
  - a. Appui aux démarches de la Ville de Dolbeau-Mistassini concernant la mise sur pied d'une équipe mixte d'intervention - policiers et intervenants communautaires (ÉMIPIIC);
  - b. Résolution embauche employé municipal;
- 18- Période de questions **2274**
- 19- Clôture de la séance.



**1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA RÉUNION  
PAR MONSIEUR LE MAIRE.**

La séance débute à 19 h 30.

**2. 43.04.2024 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

IL EST PROPOSÉ PAR MME NANCY SAVARD;  
APPUYÉ;  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Stanislas, du lundi 8 avril 2024 soit et est adopté tel que présenté et lu.

**3. 44.04.2024 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE  
PUBLIQUE CONCERNANT LES ÉTATS FINANCIERS 2023 ET DE  
L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 4 MARS 2024 (avec exemption de  
lecture);**

IL EST PROPOSÉ PAR MME Nathalie Pronovost;  
APPUYÉ;  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que les minutes des procès-verbaux de l'assemblée publique concernant les états financiers 2023 et de l'assemblée régulière du 4 mars 2024 (avec exemption de lecture);

**04- 45.04.2024 ADOPTION DES COMPTES À PAYER.**

IL EST PROPOSÉ PAR MME CATHERINE BOLDUC;  
APPUYÉ;  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que les comptes à payer présentés par la secrétaire-trésorière, dont un certificat a été émis pour les dépenses encourues soient et sont adoptés tel que présentés :

**TOTAL COMPTES À PAYER MARS 2024 : 54 805.14\$**

**05- 46.04.2024 ADOPTION DES COMPTES A ENTÉRINER**

IL EST PROPOSÉ PAR MME CATHERINE BOLDUC;  
APPUYÉ;  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

**Que les comptes à entériner présentés aux membres du conseil soient  
adoptés pour un montant total de 6 046.55\$.**

**GRAND TOTAL DES DÉPENSES EN MARS 2024 : 60 851.69\$**

---

*Je, soussignée, Caroline Gagnon, greffière-trésorière et directrice générale de la municipalité de Saint-Stanislas, certifie sous mon serment d'office, que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus décrites par le conseil de la municipalité de Saint-Stanislas.*

---

**06- RAPPORTS :**

**6-a) AQUEDUC-ÉGOUT**

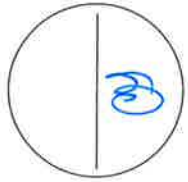
Tout va bien au niveau de l'aqueduc et l'égout.

**6-b) RÉSULTATS SUR LA QUALITÉ DE L'EAU.**

Rapport d'analyse bactériologique pour le 4 mars, il n'y avait aucune bactérie, ni aucun coliforme, la turbidité était de 0.4 et en ce qui concerne l'eau brut les résultats ne nous indiquent aucun coliforme. Pour les résultats du 19 mars, il n'y avait aucune bactérie, ni aucun coliforme.

**6-c) VOIRIE MUNICIPALE**

Comme il y a beaucoup de bosses, des fanions ont été installés et des trous ont été remplis.



## **07- DÉVELOPPEMENT LOCAL ET LOISIR**

Des demandes à emploi été Canada ont été envoyées pour des animateurs au camp de jour et au mur d'escalade, nous attendons les réponses. Tout va bien à l'escalade. La fondue de la plume chanceuse aura lieu le 4 mai prochain.

## **08-47.04.2024 ADOPTION DE LA PRIORISATION DES PROJETS DU COMITÉ PORTEUR POUR 2024**

**ATTENDU QUE** la municipalité doit adopter la priorisation des projets du comité porteur pour l'année 2024 tel que listé ci-bas :

- 1- La corporation Falo demande un montant de 3500\$ pour le 50° du festival du faisan;
- 2- La municipalité demande un montant de 500\$ pour l'organisation de la Journée de la famille ;
- 3- La municipalité demande un montant de 1000\$ pour le Dépouillement de l'arbre de Noël ;
- 4- La municipalité demande un montant de 900\$ pour les activités du camp de jour ;
- 5- La municipalité demande un montant de 200\$ afin d'acheter des chandails pour le camp de jour;
- 6- La ligue de Dards de St-Stanislas demande un montant de 400\$ pour l'achat de nouveau jeux;
- 7- La municipalité demande un montant de 1500\$ pour le projet des jeux d'eau dans le parc.

**EN CONSÉQUENCE :**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. YANNICK CHARBONNEAU;**

**APPUYÉ;**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** La municipalité de Saint-Stanislas approuve ces montants et la demande sera déposée sur le fonds participatif 2024, pour un total de 8000\$.

## **09- 48.04.2024 NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT ET VÉRIFICATION DES FACTURES.**

**IL EST PROPOSÉ PAR MME NATHALIE PRONOVOST;**

**APPUYÉ;**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** MME CATHERINE BOLDOC soit et est nommée maire suppléante ainsi que pour vérifier les factures de la municipalité et ce pour les trois prochains mois.

## **10-49.04.2024 DOSSIER INSPECTEUR MUNICIPAL.**

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire engager un inspecteur municipal afin de remplacer M. François Potvin qui nous dépannait en attendant d'avoir une personne en inspection.

**EN CONSÉQUENCE :**

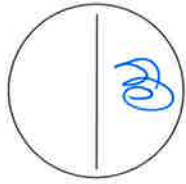
**IL EST PROPOSÉ PAR M. YANNICK CHARBONNEAU;**

**APPUYÉ;**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la Municipalité demande à la firme FORUM, M. Pier-Luc Dufour, inspecteur municipal et urbaniste, de nous transmettre une offre de services. Une décision sera prise à la prochaine réunion.

## **11-50.04.2024 ENTRETIEN CHEMINS ÉTÉ 2024**



**ATTENDU QUE** nous devons renouveler le contrat d'entretien des chemins pour l'été;

**ATTENDU QUE** nous désirons renouveler pour l'année 2024;

**ATTENDU QUE** nous pouvons aller de gré à gré selon notre règlement de gestion contractuelle;

**EN CONSÉQUENCE :**

**IL EST PROPOSÉ PAR MME CATHERINE BOLDUCC;  
APPUYÉ;  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la municipalité engage l'entreprise Déboisement R.R. Inc. afin de faire l'entretien des chemins pour l'été 2024;

**QUE** le montant pour l'année 2024 soit de 37 399,44\$ plus taxes soit 43 000\$;

**QU'UN** contrat soit monté en conséquence;

**12- 51.04.2024 PROJET JEUX D'EAU, RÉOLUTION POUR  
DEMANDE AU FONDS VITALITÉ DU MILIEU ET AU FONDS DE  
VITALISATION.**

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire installer des jeux d'eau dans son parc au centre du village;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a demandé un montant au Plan Nord pour ce projet;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire demander un montant dans des fonds à la MRC Maria-Chapdelaine afin de subventionner l'installation des jeux d'eau si notre demande au Plan Nord est refusée;

**EN CONSÉQUENCE :**

**IL EST PROPOSÉ PAR MME NANCY SAVARD;  
APPUYÉ;  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la municipalité de Saint-Stanislas demande un montant à la MRC Maria-Chapdelaine dans ses fonds de vitalité du milieu et de vitalisation afin d'installer des jeux d'eau dans le parc municipal à côté de l'église;

**QUE** Mme Caroline Gagnon, D.-G. et greff.-très. soit autorisé à signer tous les documents se rapportant à ces demandes de subvention;

**13- 52.04.2024 NOMINATION ET COMPOSITION DU CCU  
(COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME).**

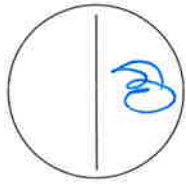
**CONSIDÉRANT** le règlement numéro 345.06.2001 constituant un comité consultatif d'urbanisme de notre municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 3 stipule que le comité est composé de cinq (5) membres dont un (1) membre du conseil municipal et de quatre (4) résidents de la municipalité Saint-Stanislas;

**CONSIDÉRANT QUE** nous devons refaire notre comité puisque M. Raymond Rousseau a démissionné et M. Ghislain Laprise est décédé;

**EN CONSÉQUENCE :**

**IL EST PROPOSÉ PAR MME NATHALIE PRONOVOST;  
APPUYÉ;  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**



QUE le comité consultatif d'urbanisme de notre municipalité soit formé des membres suivants :

- M. Mario Biron, maire, membre du conseil
- M. Marc Laprise, résident
- M. Ghislain Rousseau, résident
- M. Normand Laprise, résident
- M. Vital Routhier, résident
- Mme Caroline Gagnon, personne ressource, D.-G. et greff.-trés.
- M. François Potvin, personne ressource, inspecteur

**14-53.04.2024 DEMANDE DÉROGATION MINEURE M. STEEVE GAGNON (257 RANG ALPHONSE).**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Luc Hébert, arpenteur-géomètre, a déposé une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 257, Rang Alphonse, Saint-Stanislas, cadastres : 5 971 888 propriété de M. Steeve Gagnon;

**CONSIDÉRANT QUE** le garage attenant implanté à 5,84 et 6,31 mètres de la ligne avant n'est pas conforme au règlement qui exige une marge avant minimal de 15,0 mètres;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de cette demande de dérogation mineure;

**EN CONSÉQUENCE :**

**IL EST PROPOSÉ PAR MME CATHERINE BOLDUC; APPUYÉ; ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** la municipalité de Saint-Stanislas autorise que le garage demeure implanté à 5,84 et 6,31 mètres de la ligne avant alors que le règlement actuel exige une marge avant minimal de 15,0 mètres.

**15-54.04.2024 Adoption du règlement 474-2024 modifiant le règlement 445-2018 concernant la gestion contractuelle.**

ATTENDU que le Règlement numéro 445-2018 sur la gestion contractuelle a été adopté par la Municipalité le 5 juin 2018, conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (ci-après appelé « C.M. »);

ATTENDU que la municipalité désire modifier le règlement numéro 445-2018 afin de retirer le montant du seuil (100 000\$);

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 4 mars 2024;

**EN CONSÉQUENCE :**

**IL EST PROPOSÉ PAR MME CATHERINE BOLDUC** appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement no 474-2024 soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

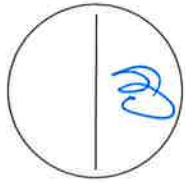
1- Le montant du seuil (100 000\$) sera remplacé par la phrase suivante: **le seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 du Code municipal du Québec (ou de l'article 573 L.C.V.);**

2- Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**16-55.04.2024 Adoption du règlement d'amendement 475-2024 modifiant le plan d'urbanisme numéro 403-2011 et ses amendements afin d'aborder le phénomène d'îlots de chaleur.**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Stanislas est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

ATTENDU QUE le plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Stanislas est adopté depuis 2011;



ATTENDU QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Stanislas a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), d'amender son plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a jugé bon de mettre à jour son plan d'urbanisme afin d'aborder le phénomène d'îlot de chaleur afin de se conformer aux nouvelles exigences de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) concernant le contenu obligatoire devant être inclus au plan d'urbanisme ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), une consultation publique portant sur le projet de règlement a été tenue;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions applicables de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le présent règlement est soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs et au document complémentaire du schéma de la MRC de Maria-Chapdelaine;

**EN CONSÉQUENCE :**

**IL EST PROPOSÉ PAR MME CATHERINE BOLDUC;  
APPUYÉ;  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

QUE le règlement portant le numéro 475-2024 soit et est adopté.

## 17- AFFAIRES NOUVELLES

### **A. 56.04.2024 Appui aux démarches de la Ville de Dolbeau-Mistassini concernant la mise sur pied d'une équipe mixte d'intervention - policiers et intervenants communautaires (ÉMIPIC)**

ATTENDU QUE, depuis peu, il a été constaté une hausse importante du nombre de personnes en situation d'itinérance sur le territoire de la Ville de Dolbeau-Mistassini, tout particulièrement dans son centre-ville;

ATTENDU QU'afin de remédier ou de diminuer la pression liée à cette problématique, plusieurs organismes du milieu de Maria-Chapdelaine se sont mobilisés et constitué une Table de concertation des organisations préoccupées par ce phénomène et ont réussi à mettre à la disposition des personnes affligées par l'itinérance une maison appelée <Halte-chaleur>;

ATTENDU QUE l'enjeu lié à l'itinérance à Dolbeau-Mistassini ne peut pas être supporté uniquement par le milieu de Maria-Chapdelaine et requiert des ressources spécialisées afin d'intervenir judicieusement auprès de ces personnes qui souffrent plus souvent qu'autrement de problèmes sociaux et de santé mentale;

ATTENDU QUE ce sujet a fait l'objet d'une requête auprès des instances gouvernementales au cours des dernières semaines par le conseil de la Ville de Dolbeau-Mistassini (résolution n° 24-03-76) afin de soutenir le milieu en cette matière et a également fait l'objet d'une discussion et d'une recommandation de la part du *Comité de sécurité publique* (CSP) de la MRC de Maria-Chapdelaine lors de sa dernière réunion tenue le 26 mars dernier;

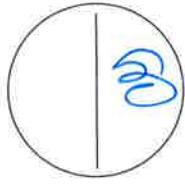
ATTENDU QUE la Ville de Dolbeau-Mistassini est qualifiée de <Pôle urbain> principal au *Schéma d'aménagement et de développement révisé* (SADR) de la MRC de Maria-Chapdelaine et que ladite Ville est un pôle de services pour les contribuables de tout le territoire de la MRC;

ATTENDU QU'en s'appuyant sur la <Politique nationale de lutte à l'itinérance - Ensemble pour éviter la rue et en sortir>, le gouvernement du Québec a adopté le <Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026 - S'allier devant l'itinérance>;

ATTENDU QUE cette *Politique nationale* vise à interpeller et à mobiliser tous les acteurs de la société civile concernés par le phénomène de l'itinérance autour de six principes directeurs: le logement, les services de santé et les services sociaux, le revenu, l'éducation, l'insertion sociale et l'insertion socioprofessionnelle, la cohabitation sociale et les enjeux liés à la judiciarisation;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME NANCY SAVARD;  
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT:**

QUE le conseil de la **Municipalité de Saint-Stanislas** appuie formellement les démarches de la Ville de Dolbeau-Mistassini et requiert des instances gouvernementales de soutenir le milieu de Maria-Chapdelaine afin de mettre en oeuvre des actions concrètes visant à soutenir les personnes vulnérables et en situation d'itinérance dans le milieu urbain de la Ville de Dolbeau-



Mistassini, entre autres et notamment par la mise sur pied d'une *Équipe mixte d'intervention - policiers et intervenants communautaires* (ÉMIPIC), ces derniers relevant du CIUSSS du Saguenay-Lac-St-Jean; et,

QUE la présente résolution soit adressée aux intervenants suivants:

- M. Christian Dubé, ministre de la Santé;
- François Bonnardel, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de l'Estrie;
- Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-St-Jean;
- Mme Nancy Guillemette, députée de la circonscription de Roberval;
- Mme France Guay, présidente du conseil d'administration du CIUSSS du Saguenay-Lac-St-Jean;
- Mme Julie Labbé, présidente-directrice générale du CIUSSS du Saguenay-Lac-St-Jean;
- Mme Marika Bordes, directrice des programmes en santé mentale, dépendances et itinérance;
- M. Gilles Dufour, maire de la Municipalité de St-Eugène-d'Argentenay et président du Comité de sécurité publique de la MRC de Maria-Chapdelaine;
- Capitaine Patrick Paquet, directeur du Centre de services aux MRC de Roberval de la Sureté du Québec;
- Lieutenant Dany Champagne, responsable de l'ÉMIPIC du Centre de services aux MRC de Roberval de la Sureté du Québec; et,
- Sergent Serge Paradis, responsable du poste de la MRC de Maria-Chapdelaine de la Sureté du Québec.

### **B- 57.04.2024 RÉSOLUTION EMBAUHCE EMPLOYÉ MUNICIPAL.**

**ATTENDU QUE M. Michel Doucet notre employé municipal va prendre sa retraite au mois de mai 2024;**

**ATTENDU QUE nous devons engager une nouvelle personne comme employé municipal;**

**EN CONSÉQUENCE :**

**IL EST PROPOSÉ PAR MME NATHALIE PRONOVOST;  
APPUYÉ;  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE M. Robin Gagné soit engagé comme employé municipal en remplacement de M. Michel Doucet;**

**QU'UN contrat soit monté en conséquence;**

**18- PÉRIODE DE QUESTIONS;**

**19- 58.04.2024 CLÔTURE DE LA SÉANCE;**

Après épuisement des points à l'ordre du jour;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. YANNICK CHARBONNEAU;  
APPUYÉ;  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT;**

**Que la séance soit et est levée à 19 h 45.**

Adopté à la séance du 6 mai 2024.

.....  
Mario Biron, Maire Je, Mario Biron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal

.....  
  
Caroline Gagnon, D.-G. et greff.-très.